



HAL
open science

Du fait linguistique au(x) genre(s) : oralité et scripturalité à l'époque classique

Mathieu Goux

► **To cite this version:**

Mathieu Goux. Du fait linguistique au(x) genre(s) : oralité et scripturalité à l'époque classique. Essais : revue interdisciplinaire d'Humanités, 2016, Normes communiquées, normes communicantes. Logiques médiatiques et travail idéologique, 1 (7), pp.137-151. halshs-01300478

HAL Id: halshs-01300478

<https://shs.hal.science/halshs-01300478>

Submitted on 11 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du fait linguistique au(x) genre(s) : oralité et scripturalité à l'époque classique

Mathieu Goux

Les relations entre genres et (faits de) langue représentent une forme de paradoxe dont la linguistique a le secret. À la fois nécessaires, puisque « la langue ne se produit et ne se perçoit qu'à travers les genres »¹ et incroyablement difficiles à définir, elles représentent une forme d'horizon auquel tout chercheur se confronte un jour. Ainsi et par exemple, l'étude des phénomènes linguistiques au sein des grammaires d'usage fait abstraction effectivement de toute notion générique : elles postulent l'existence d'un absolu grammatical s'exprimant sans contraintes aucunes. Néanmoins, ces mêmes grammaires sont promptes, lors de la description de structures rares ou spécifiques, à faire appel à la notion de genre ou de champ générique pour expliquer le fonctionnement et la fréquence de certains faits spécifiques².

Bien que la prise en compte de la dimension générique soit loin d'être moderne, elle s'est accompagnée récemment d'une systématisation de ses procédés jusqu'à aboutir à ce que nous pouvons appeler une « grammaire des genres »³, en s'appropriant notamment la notion littéraire de *genre textuel*.

1 François Rastier, *Arts et science du texte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 273.

2 Par exemple et pour le pronom-déterminant *lequel* que nous étudierons par la suite : « [A]rchaïsant et rare, [...] réservé aux énoncés juridiques » (Martin Riegel *et al.*, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Linguistique nouvelle », septième édition, [1994] 2009, p. 798). « Il n'appartient qu'à la langue écrite, surtout juridique et parfois littéraire » (Maurice Grévisse, *Nouvelle grammaire française*, édition révisée et augmentée par André Goosse, Bruxelles, De Boeck, 2005, p. 191). Nous renvoyons également à Dominique Klinger (« La grammaire pour elle-même et en elle-même... au-delà des genres ? L'exemple de la *grammaire des fautes* d'Henri Frei », *Linx*, n° 64-65, 2011, p. 69-84) pour une réflexion à ce sujet.

3 Pour ne citer que quelques références récentes : Jean-Michel Adam et Ute Heidmann, *Le texte littéraire. Pour une approche interdisciplinaire*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2009 ; Douglas Biber et Susan Conrad, *Register, genre and style*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 ; *Linx*, n° 64-65, « Les genres de discours vus par la grammaire », 2011 ; Claire Despierres et Mustaph Krazem, *Quand les genres de discours provoquent la grammaire... et réciproquement*, Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2012.

Néanmoins, ces initiatives se confrontent aux mêmes problèmes scientifiques, le plus important d'entre eux étant comme souvent la définition des termes utilisés ; et le concept de genre doit faire l'objet d'un cadre précis pour être traité efficacement. Sans pour autant faire ici un panorama complet de l'histoire de cette notion à travers les époques, nous allons préciser et, surtout, ajuster cette définition pour les besoins de notre étude, en la complétant notamment par la notion de *contexte* qui inclut, sans la limiter, la notion de genre.

Le concept de genre a ceci de particulier qu'il se définit souvent *a contrario*, et qu'il prend sens dans l'opposition entre ses représentants au sein d'un champ littéraire ou d'une époque donnée⁴. S'il est possible de prêter à tel ou tel genre une suite de caractéristiques formelles, celles-ci ne sont pertinentes qu'en comparaison avec les autres éléments constituant un paysage spécifique : le concept de genre est éminemment structurel, et l'absence de consensus quant à une définition en plein ne peut qu'être problématique⁵. Plutôt, alors, de considérer le genre dans le sens commun utilisé dans les Études Littéraires, il s'agit de s'intéresser ici au *genre de discours*, soit comme un type d'énoncé ayant une visée empirique spécifique.

Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses *types relativement stables* d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les *genres du discours*⁶.

Ces deux principes se rencontrent souvent néanmoins, et l'on s'attend à trouver certains genres de discours au sein de certains genres littéraires, et réciproquement. Mais une autre difficulté propre aux relations entre genre(s) et linguistique vient alors de la dimension pragmatique de chacun. Si l'étude du discours se place régulièrement sur un plan interactionnel, ce qui permet de proposer de multiples interprétations et variations d'un seul et même énoncé⁷, l'étude générique quant à elle apparaît davantage comme un ensemble figé qui, s'il n'est pas exempt de modifications et de jeux avec la marge, n'en reste pas moins toujours sémiotiquement univoque⁸. Si nous pouvons concevoir, simultanément ou en relecture, plusieurs sens à un énoncé, un texte ou une séquence textuelle ne peut jamais appartenir que (plus ou moins) à un genre précis, et les lectures successives ne peuvent altérer cela.

4 Creola Thénault, « Valeurs du présent français et genres de discours », *Linx*, n° 64-65, 2011, p. 167.

5 Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique de la création verbale*, traduit du russe par Alfreda Aucouturier, Paris, Éditions Gallimard, 1984, p. 266.

6 *Ibid.*, p. 265.

7 Simon Bouquet, « Linguistique générale et linguistique des genres », *Langages*, n° 153, « Les genres de la parole », 2004, p. 9 *sq.*

8 Antonia Coutinho, « Schématisation (discursive) et disposition (textuelle) », Jean-Michel Adam *et al.*, *Textes et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2004, p. 32 *sq.*

C'est pour essayer de concilier cette opposition entre variation et figement que nous proposons de compléter la dimension générique par l'intermédiaire de deux autres principes, que nous appellerons indifféremment ici « contexte ». Ils viennent entourer le concept de généricité et introduisent directement le rapport entre la langue et les locuteurs. À partir du concept de genre considéré comme un horizon d'attentes qui doit posséder certaines caractéristiques tant sur le fond (sur le sujet traité, sur sa portée rhétorique, fictionnelle, testimoniale, historique, philosophique...) que sur la forme (modes du récit, temps utilisés, présence ou non de dialogues⁹...), il est possible de considérer tout d'abord le contexte de *production*, que nous définirons en termes sociologiques comme étant le champ littéraire en vigueur au moment de l'entreprise artistique et qui va conditionner ainsi le propos selon que l'auteur désire se placer dans ou hors champ. Ce contexte inclut notamment les lectures préparatoires, demandes de conseils... que l'auteur sollicite au fur et à mesure de sa rédaction. Ensuite le contexte de *réception*, soit le public qui sera au contact de l'œuvre, à nouveau selon une vision sociologique. En fonction effectivement du public, noble ou populaire, l'écriture, le style, les faits contés... pourront être modifiés, à nouveau soit afin de toucher une certaine population, soit afin de s'adresser au plus grand nombre¹⁰.

Il ne s'agit pas ici, dans une tentative transdisciplinaire, de multiplier les concepts et d'élaborer une « théorie du tout », ni de surestimer l'environnement contextuel, approche tout aussi dangereuse¹¹. Il s'agit d'observer de quelles façons ces notions peuvent servir une analyse linguistique et proposer de nouvelles pistes d'interprétation.

Cet article se propose alors d'illustrer ces problématiques par le prisme d'une étude d'un phénomène spécifique, afin d'éprouver le modèle que nous présentons. Ce faisant, nous nous concentrerons d'une part sur une période particulière de l'histoire linguistique et littéraire, l'âge classique, d'autre part sur un certain phénomène linguistique, le pronom-déterminant relatif *lequel* dans ses fonctions directes (sujet et objet). Nous avons choisi la période classique d'une part parce qu'elle a fait l'objet d'études approfondies touchant à la sociologie de l'écrivain, d'autre part parce que l'analyse générique, par l'intermédiaire de l'analyse des auteurs et de l'importance des salons qui fleurissent alors, jouit d'un nouvel éclairage¹².

9 Soit l'opposition entre « genres premiers » (genres littéraires) et « genres seconds » (genres de discours, Bakhtine, *op. cit.*, p. 271) ou entre « genres » et « types » (Klinger, art. cit., p. 68-69).

10 Nous reprenons ici ce que François Rastier appelle encore « l'ordre herméneutique » de l'analyse textuelle (*op. cit.*, p. 107-108).

11 Catherine Kerbrat-Orecchioni, « Le contexte revisité », *Corela*, HS-11, 2012, § 3 [en ligne] : <http://corela.revues.org/2627> [consulté le 17 décembre 2014].

12 Voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1985 et Dominique Moncond'huy, *Histoire de la littérature française du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005.

Le pronom-déterminant *lequel*, de plus, nous donne une porte d'entrée pertinente quant à ces questions contextuelles et génériques. Il fait effectivement partie de ces structures qui font l'objet, depuis Antoine Oudin¹³, d'une remise en question profonde quant à sa place en langue et en discours qui contraste avec son emploi massif dans les siècles précédents¹⁴. Sa diminution fréquentielle le long du XVII^e siècle, observée empiriquement par les chercheurs, a surtout été considérée selon des paramètres linguistiques¹⁵ ; mais si les relations entre grammaire et genre existent selon les termes qui ont été présentés dans cette introduction, il devient également possible de les observer selon un paramètre générique et contextuel.

Nous procéderons dès lors en deux temps, qui conditionneront les moments de notre réflexion. Nous chercherons tout d'abord à proposer un panorama du champ littéraire à l'époque classique, en interrogeant spécifiquement les notions de genre et de contexte. Ensuite, nous inclurons au sein de ce modèle une étude fréquentielle du pronom-déterminant *lequel*, que nous analyserons sous l'angle des paramètres mis au jour au sein du premier moment de notre étude. Nous pourrions ainsi déterminer si, au-delà des questions linguistiques, des paramètres génériques et contextuels influencent l'emploi de ce pronom relatif dans les textes.

Genre et contexte à l'époque classique

Dans la mesure où nous cherchons ici à mettre en relation les dimensions génériques et contextuelles d'un texte avec certains phénomènes linguistiques, nous nous intéresserons au concept de genre uniquement selon son aspect formel. Nous l'entendons ainsi comme matérialisation ou textualisation d'un énoncé dans la sphère littéraire, et nous nous concentrerons sur les procédés stylistiques et linguistiques qui permettent de le définir typologiquement¹⁶. Nous n'aborderons pas les matériaux fictionnels, philosophiques, historiques... ayant inspiré les auteurs, et nous ne traiterons pas ici, malgré son importance quant à la production littéraire et quant aux questions génériques du XVII^e siècle, de la querelle des anciens et des modernes¹⁷.

13 *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Pierre Billaine, 1632.

14 Alexandre Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 238 sq.

15 Voir Henri Bonnard, « *Lequel/Qui (quoi) pronoms relatifs* », Maurice Grévisse et al., *Mélanges de grammaire française offerts à M. Grévisse pour le trentième anniversaire du « Bon usage »*, Paris, Duculot (Gambloix), 1966, p. 39-46 et Annie Kuyumcuyan, « *Lequel "outil de reprise" : parcours d'un indéfini.* », Bernard Combettes et al., *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 2012, p. 209-225.

16 Sémir Badir, « Le texte : Objet théorique, objet empirique », Yves Jeanneret et Nicolas Meeùs, *Que faisons-nous du texte ?*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2012, p. 13 sq.

17 Nous renvoyons, entre autres, à l'ouvrage de R. Zuber (*La littérature française du XVI^e siècle classique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993) pour une étude de cette étape de la littérature française du XVII^e siècle.

Une fois cette précision faite, nous pouvons tout d'abord rappeler que les réflexions sur les liens entretenus entre genre et langue ne sont pas des phénomènes isolés et propres à un auteur en particulier : nous citons bien entendu pour mémoire le commentaire de Malherbe sur Desportes (1606¹⁸), ou encore Boileau, qui place au commencement de son *Art Poétique*¹⁹ cette question qui accompagne la production littéraire du Grand Siècle et exhorte ses contemporains à adapter le « style » au genre (1).

(1) Quoi que vous écriviez évitez la bassesse : // Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. // Au mépris du bon sens, le Burlesque effronté, // Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.

On ne vit plus en vers que pointes triviales ; // Le Parnasse parla le langage des halles ; // La licence à rimer alors n'eut plus de frein, // Apollon travesti devint un Tabarin²⁰.

De la même façon, les grammairiens et les doctes s'approprient ces questions sur la langue et prennent parti pour ou contre tel ou tel mot ou telle structure, et leur adéquation avec la littérature. Nous pouvons citer pour exemple l'article de Vaugelas « *Poitrine. Face.* » où l'auteur défend l'emploi de ces termes en poésie et ce bien que l'on dise « poitrine de veau »²¹, ce qui témoigne d'une véritable sensibilité aux relations entre langue, genre de discours et littérature.

Si nous tentons de formaliser la question générique dans cette acception, nous pouvons restreindre celle-ci dans le cadre de notre réflexion à deux principes fondateurs :

- d'une part, les moyens compositionnels mis en œuvre au cours de la rédaction, que nous pouvons ramener à la *dispositio* de la rhétorique classique. La « querelle du *Cid* », que ce soit par l'intermédiaire des examens proposés par Corneille lui-même ou les remarques de l'Académie à ce sujet, consacre de longues démonstrations à cette question compositionnelle, touchant des domaines aussi variés que le lieu de l'action ou les événements qui la composent, en relation avec le genre théâtral dans toute sa spécificité.

Aussi l'observateur même est contraint de le reconnoître peu de temps après, lorsqu'en blâmant les épisodes détachés il dit que l'auteur a eu d'autant moins de raison d'en mettre un si grand nombre dans le *Cid* [...] ²².

Le poème [dramatique] est composé de deux sortes de parties. Les unes sont appelées parties de quantité, ou d'extension [...]. Les autres se peuvent nommer

18 Pour une lecture détaillée de ce commentaire et une étude de la doctrine de Malherbe à ce propos, voir Ferdinand Brunot, *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, thèse imprimée, Paris, Armand Colin, 1891.

19 Paris, Éditions Flammarion, [1674] 1998.

20 *Ibid.*, chant I.

21 *Remarques sur la Langue française*, fac-similé de l'édition originale, Genève, Droz, [1647] 1934, p. 60.

22 Académie Française, *Sentimens de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid*, 1637.

des parties intégrantes, qui se rencontrent dans chacune de ces premières pour former tout le corps avec elles²³.

- d'autre part, les moyens linguistiques employés par les auteurs, le choix du lexique, des tours syntaxiques, du style pris dans une acception large. La distinction est nécessaire, et elle est faite de même par les auteurs et remarqueurs du Grand Siècle comme en témoignent, toujours sur cette question du *Cid*, les *Sentimens de l'Académie sur les vers du Cid* (1637), étude distincte de celle portant sur la poétique de la pièce dans son ensemble.

Par ces intenses réflexions, le XVII^e siècle marque un moment important de l'histoire littéraire française. Nous voyons également de quelle façon cette question générique s'invite dans le débat artistique : cela nous permet ainsi de prendre en compte la dimension contextuelle dans son ensemble. Le contexte de génération textuelle, tout d'abord : autant à Paris qu'en Province, les auteurs viennent lire et essayer leurs textes, totalement ou en partie, devant le public côtoyant les salons²⁴. Ces salons étaient notamment composés d'un public noble ou bourgeois, auteurs eux-mêmes souvent mais amateurs de lettres toujours, et les femmes y tenaient une place de plus en plus importante, devenant un nouveau public à conquérir (*ibid.*). Nous avons alors tout lieu de croire que cet auditoire, par ses remarques et ses réflexions, conditionnèrent l'écriture de certains textes et leur style. La dimension oralisante de cet exercice, à une époque où la littérature évolue progressivement vers une pratique silencieuse et solitaire²⁵, n'est pas non plus sans conséquence sur cette composition dont nous parlions à l'instant. Dans la mesure où la lecture à voix haute permet d'avoir immédiatement une réaction, nous pouvons considérer que les textes de la période classique étaient construits à la façon d'une longue démonstration destinée à remporter une adhésion²⁶.

À l'opposé du spectre et de façon similaire, le contexte de réception des œuvres est à prendre en considération. Il convient de noter que les publics de ces deux moments d'accueil du texte diffèrent selon le genre, ce qui nous permet de créer un second lien entre ces notions. L'accès à la littérature, à la lecture et à l'écriture, était encore le fait d'une certaine partie de la population,

23 Pierre Corneille, *Premier Discours de l'utilité et des parties du poème dramatique*, 1660.

24 Alain Viala, *op. cit.*, p. 15-41, p. 178 *sq.* et notamment le quatrième chapitre de la première partie, « La formation des publics ».

25 Harald Weinrich, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1989, p. 39-53, Christiane Marchello-Nizia, *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, 1999, p. 29-30 et p. 50 *sq.*

26 Oswald Ducrot faisait part, à ce propos, de la même intuition : « Un grand nombre de textes littéraires, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles, se présentent comme des raisonnements. Leur objet est soit de démontrer, soit de réfuter une thèse [...] » (*Les échelles argumentatives*, Paris, Les éditions de Minuit, 1980, p. 81). Il convient bien entendu de nuancer ce propos, mais il se justifie à la lumière des contextes de génération textuelle que nous avons présentés.

l'alphabétisation étant évaluée à moins de 30 % au XVII^e siècle²⁷. Au-delà ainsi de la répartition générique formelle par laquelle nous pouvons organiser le champ littéraire de l'époque classique, une autre répartition consiste à opposer les œuvres accessibles à tous indépendamment de leur milieu social de celles accessibles uniquement à une portion lettrée et minoritaire de la population.

C'est alors que nous pouvons réinjecter ici l'opposition faite à l'instant entre oralité et scripturalité. Si elle était, dans l'étape de production du texte, un moyen pour les auteurs d'éprouver leur écriture, elle devient nécessaire quant à l'épreuve de la réception et à la compréhension de ce même texte. Si nous pouvons considérer qu'un langage précieux présidait à la lecture dans les salons, c'est plutôt la recherche d'une langue commune qui régit l'écriture des textes destinés à être déclamés devant un parterre bigarré, « une langue de l'échange, du dialogue et de la conversation »²⁸. Le théâtre et les oraisons, ou le genre de l'éloquence, étaient principalement concernés par ces principes contextuels : quand bien même leur public serait composé, en partie, du même groupe social que celui des salons, ils attireraient également à eux un ensemble disparate ne possédant pas les mêmes codes socio-culturels que ces derniers. Dominique Moncond'huy évoque ainsi de quelle façon les conférences de Vincent de Paul ont su, par l'importance donnée au style, influencer les prédicateurs du Grand Siècle.

Ainsi, et à l'image de Jésus-Christ, il convient de « garder une certaine disposition et un style accommodant à la portée et au plus grand nombre des auditeurs » (conférence de 1655). Au-delà de l'aspect strictement « social » de ces principes (et de l'action même de saint Vincent), c'est une conception neuve de l'éloquence religieuse qui se trouvait là mise en œuvre et qui va influencer directement toute la prédication de la fin du siècle – Bossuet, comme d'autres jeunes prédicateurs, suivit les « conférences » de Vincent de Paul. On note au passage l'insistance sur « l'usage », sur la langue « moyenne », sur la « netteté » : les préoccupations et les réalités de la langue en cours de constitution touchent à leur manière les hommes d'Église²⁹.

Cela laisse alors à penser que cette démarcation contextuelle, en addition de l'opposition générique, a influencé l'écriture des textes, ce que nous nous proposons d'observer par l'intermédiaire d'un fait linguistique spécifique.

***Lequel* comme marque de scripturalité**

Il est connu empiriquement que le pronom-déterminant *lequel* subit, le long de la période classique, une diminution fréquentielle marquante

27 Jacques Houdailles et Alain Blum, « L'alphabétisation au XVIII^e et XIX^e siècle. L'illusion parisienne », *Population*, vol. 40, n° 6, 1985, p. 947 sq.

28 Dominique Moncond'huy, *op. cit.*, p. 29.

29 *Ibid.*, p. 83-84.

de son emploi relatif dans ses fonctions sujet et objet³⁰. Cette régression a jusqu'à présent surtout été considérée d'un point de vue linguistique, et met notamment en jeu la concurrence avec les pronoms relatifs simples *qui* et *que* et la nouvelle importance donnée à « l'obsession de l'ambiguïté »³¹. Celle-ci évoque notamment que la nouvelle exigence de clarté à l'œuvre dans la langue française demandait une écriture limitant autant que faire se pouvait les équivoques, par l'intermédiaire notamment de la règle dite « de proximité »³². Celle-ci demandait de rapprocher, après « l'exubérance » du Moyen français, les constituants en directe relation grammaticale, tel un pronom relatif avec son antécédent. Le pronom-déterminant *lequel*, puisqu'il permet par sa morphologie de sélectionner son antécédent dans une prose complexe selon son genre et son nombre (2), (3), devenait alors inutile au sein de cette « écriture moderne », ce qui a favorisé sa disparition en discours³³.

(2) Quelques peuples signalez dans l'antiquité profane, celebrez dans les lettres sacrées, et honorez de la garde et tutelle du peuple de Dieu, et du fils unique de Dieu mesme, en l'estat de sa minorité et de sa sainte enfance, **lesquels** en leurs actions et documents estoient pleins de figures enigmatiques et hieroglyphiques ; auoient accoustumé de représenter la religion par vn certain animal qui n'a point de langue [...] ³⁴

(3) Et ce pauvre gentilhomme était tellement aveuglé que l'attouchement, l'halaine ni les autres choses qu'avait en soi la bonne fille ne lui découvraient point la vérité, **lesquelles** eussent pu faire vomir tout autre qu'un muletier ; [...] ³⁵

30 Christian Touratier, *La relative. Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck, 1980, p. 450-452. Voir aussi Annie Kuyumcuyan, art. cit.

31 Gilles Siouffi, « Quelques remarques sur la phrase au XVII^e siècle », Jacques Dürrenmatt et Catherine Rannoux, *La phrase. Mélanges offerts à Jean-Pierre Seguin*, Poitiers, La Licorne, 1997, p. 237.

32 Gilles Siouffi, « Le regard des grammairiens ». Bernard Combettes, *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 31-32.

33 Gilles Siouffi, 1997, art. cit., p. 243. Voir aussi les *Remarques* de Vaugélas (*op. cit.*, p. 91 et p. 115-116) et les *Observations* de l'Académie sur celles-ci (Thomas Corneille, *Observations de l'Académie française sur les Remarques de M. de Vaugélas*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1704, p. 59). On peut encore citer Vairasse d'Allais (*Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, chez l'auteur, 1681, p. 164-165) : « L'usage de [*lequel*] n'est pas si fréquent que celui du Pronom *qui*, & plusieurs s'en servent grossièrement ; mais en divers endroits il est fort elegant, & sert admirablement bien à distinguer les parties du discours, & à éviter les équivoques ».

34 Pierre de Bérulle, *Discours de l'estat et des grandeurs de Jésus par l'union ineffable de la divinité avec l'humanité*, Paris, A. Estienne, 1623, cote Frantext : R334.

35 César Oudin, *L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*, traduction de Cervantes par César Oudin, revue par Jean Cassou (1949), édition de Jean Canavaggio, Paris, Folio Classique, [1614] 1988.

Une analyse générique permet de compléter cette explication et de l'éclairer d'un jour nouveau. Dans le cadre de notre travail de thèse³⁶, nous nous sommes intéressé à l'emploi du pronom-déterminant *lequel* sur la période 1580-1720. Nous avons relevé méthodiquement les occurrences du pronom au sein d'un corpus constitué de 6 096 881 mots, ce qui représente la production littéraire de 34 auteurs composant au sein de cinq grands genres de texte : roman, texte d'idées, correspondance, théâtre et poésie³⁷, éloquence. Bien qu'il soit difficile, sinon impossible, d'établir des statistiques d'emploi fiables de *lequel* tant celui-ci est dépendant du style des auteurs³⁸, nous avons cherché à équilibrer la taille des corpus de chaque genre de texte étudié (entre un million et un million et demi de mots, à l'exception du genre de l'éloquence, qui ne compte que 300 000 mots) et à relever l'intégralité des occurrences de *lequel* aux fonctions sujet et objet direct dans chaque texte. Nous avons ainsi obtenu 629 occurrences, que nous avons analysées selon plusieurs paramètres linguistiques. Pour cet article, nous n'observerons néanmoins que leur répartition générique, que nous présentons en valeur absolue :

Nombre d'occurrences

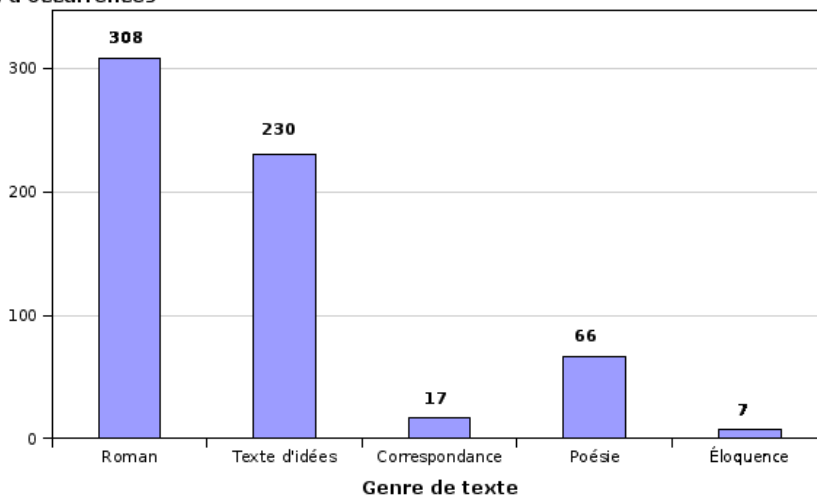


Figure 1 : Répartition des occurrences selon les genres textuels (en valeur absolue)

et en pourcentage du nombre de mots de chaque genre étudié dans notre travail.

36 *Le pronom-déterminant lequel en français préclassique et classique (1580-1720) : de la langue au discours*. Thèse dirigée par Nathalie Fournier (Lyon 2, GRAC) et Denis Vigier (ENS Lyon, ICAR) et commencée en octobre 2012.

37 Nous avons inclus les pièces de théâtre au sein de la poésie du fait de leur proximité générique au XVII^e siècle : « Les contemporains perçoivent les pièces de théâtre comme “poèmes dramatiques” et [...] bien des dramaturges sont aussi poètes au sens moderne du terme. » (Dominique Moncond'huy, *op. cit.*, p. 160). Voir également la citation de Pierre Corneille (*supra*).

38 Alexandre Lorian, *op. cit.*, p. 232-233.

Pourcents du nombre de mots

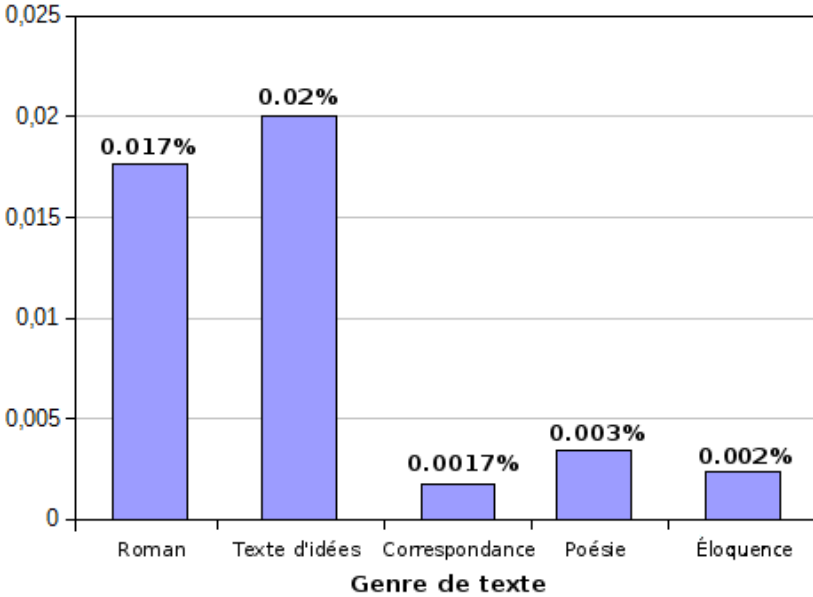


Figure 2 : Répartition des occurrences selon les genres textuels (en pourcent du nombre de mots)

Cette série de résultats nous permet de répartir les occurrences en deux catégories : nous avons d'une part les romans et les essais, où nous avons relevé un très grand nombre d'occurrences, d'autre part l'éloquence, la poésie (incluant donc le théâtre) et la correspondance dans lesquelles nous n'en avons relevé qu'un nombre très limité.

Le lien entre *lequel* et genre textuel était connu dès l'époque classique, et les doctes relèvent, notamment à la fin du XVII^e siècle, que le pronom-déterminant n'était surtout employé que dans les « œuvres dogmatiques [...] où on ne sauroit parler avec une trop grande précision »³⁹. Au sein de nos relevés, nous observons et confirmons cette analyse par l'intermédiaire du genre du texte d'idées qui est composé, au sein de notre travail et notamment, d'études religieuses et philosophiques (Bérulle, Bossuet, Montaigne, Pascal). Quand bien même la fréquence du pronom-déterminant diminuerait avec le temps, sa permanence dans ces textes génériquement marqués ne se dément pas tout au long de l'époque classique au regard de l'ensemble du champ littéraire. Néanmoins, les grammairiens et remarqueurs, de même que les auteurs ayant pu écrire sur le style, n'évoquent nullement son emploi et ne le déconseillent pas, du moins pas directement, en-dehors des « œuvres dogmatiques ».

Si nous reprenons une opposition générique traditionnelle, c'est-à-dire si nous cherchons à définir par contraste les différents genres étudiés ici, nous rencontrons des difficultés à les rassembler typologiquement. D'un côté, nous

39 Abbé Régner-Desmarais, *Grammaire Française*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1706, p. 286-288.

avons les romans et les textes d'idées, deux genres qui peuvent être éventuellement rapprochés par leur longueur mais qui abordent des sujets fondamentalement distincts. De l'autre, la poésie, la correspondance et les oraisons, qui ne peuvent en revanche être réunis que ce soit du point de vue de leurs formes (ils sont écrits en vers ou en prose, dans une langue noble, de l'échange ou visant la « netteté ») ou de leurs sujets (ils « romancent » des événements historiques ou racontent des événements réels, ils font la glose de textes sacrés, etc.).

En revanche, la prise en compte des contextes de production et de réception nous permet de trouver une logique à nos observations. Nous pouvons ainsi considérer tout d'abord les romans et les textes d'idées : ces œuvres ont été composées de façon solitaire et leur lecture, dans le cadre des salons notamment et au moment de leur production, a dû se faire au mieux par extraits. Si cette lecture a pu influencer ponctuellement l'expression d'une partie du texte, elle n'a vraisemblablement pas pu présider à son ensemble. Ce n'est pas le cas de la poésie et de l'éloquence qui sont écrits dans l'optique d'être déclarés.

Cela n'est pas suffisant dans le cadre de notre modèle, puisque la correspondance notamment s'écrivait dans la solitude des cabinets. C'est alors que le contexte de réception nous apporte des éléments de réponse.

Le roman et l'essai, pour des raisons liées à leur longueur et leur propos, se prêtaient comme ils se prêtent encore aujourd'hui à une lecture solitaire et continue. Ils ne supposent aucune oralisation dans leur réception. En revanche, la poésie et l'éloquence sont des genres « mutuellement déterminés », pour reprendre l'expression de Catherine Kerbrat-Orecchioni⁴⁰ : ils sont tout orientés vers leur oralisation et construisent leurs effets, rythme, propos, en fonction de cela. La correspondance est concernée, de même, par ces problématiques : non seulement par son rôle interactionnel, puisqu'il s'agit bien d'une conversation différée, mais également par son contexte de réception. Nous savons par exemple que les lettres de Madame de Sévigné étaient connues et lues « à l'intérieur d'un petit cercle composé de membres de la famille et d'amis, conformément à une pratique alors courante »⁴¹.

Nos relevés confirment que ce paramètre a influencé leur écriture : sachant que ces lettres seront lues et ne seront pas une correspondance privée, les auteurs ont pris cela en compte dans leur style et ont prévu une future théâtralisation de leurs échanges. Cela s'est alors traduit par une écriture empruntant aux genres oralisables, et à éliminer le pronom-déterminant *lequel*. Celui-ci était considéré non seulement comme « rude en tous les cas » pour l'oreille⁴², mais il appartenait de plus aux « genres écrits » et ne convenait pas aux effets que les auteurs cherchaient à construire.

40 *Les interactions verbales*, t. 1, Paris, Quintette, 1990, p. 197.

41 Cécile Lignereux, *À l'origine du savoir-faire épistolaire de M^{me} de Sévigné*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 13.

42 Vaugelas, *op. cit.*, p. 91.

Un fait linguistique en particulier nous permet de mieux montrer ce phénomène : celui de la proximité entre le pronom-déterminant et son antécédent. Nous avons ainsi pu établir après décompte que la contiguïté directe entre *lequel* et son antécédent (4), (5), si elle est de l'ordre de 71 % pour le roman (219 occurrences sur 308) et de 67 % pour le texte d'idées (154 sur 230), est de 82 % pour la correspondance (14 sur 17), de 95 % pour la poésie (63 sur 66) et de 100 % pour l'éloquence (7 sur 7). Indépendamment de la fréquence d'emploi du pronom, la contiguïté entre les éléments est ainsi davantage observée dans les genres oralisables que dans les genres écrits.

(4) [Les anges] du dernier Ordre ne sont illuminez que par le moyen de ceux du precedent, et ainsi des autres, jusques au premier, qui a toute une autre intelligence que les inferieurs, **lesquels** (comme personne ne doute pour peu de connoissance qu'il ayt de la Metaphysique) sont aussi esloignez de l'entendement des premiers, que de leur degré⁴³. (Balzac, 1624)

(5) Or, c'est de ce jugement, messieurs, dans lequel tous les peuples et tous les rois du monde seront jugés sans aucune distinction, que je veux aujourd'hui inspirer dans vos cœurs une crainte, **laquelle** ne sera pas seulement bonne et salutaire, mais une crainte qui, selon Saint Augustin, doit inspirer la charité⁴⁴.

En effet, malgré sa « rudesse » et les recommandations des doctes⁴⁵, les auteurs ne suppriment pas totalement *lequel* de leur écriture : mais au contraire de ce que nous pouvons observer dans les romans et les textes d'idées, où le pronom-déterminant permet de retrouver le bon antécédent au sein d'une prose complexe (2), (3), le rôle de *lequel* dans ces textes oralisants est réapproprié par les auteurs. Il possède, moins qu'une fonction désambiguïsante, un rôle de scansion propre à guider les mouvements du texte. En effet, l'éloignement du pronom avec son antécédent peut créer une hésitation lors de l'écoute et rendrait le discours, du moins ponctuellement, inintelligible. C'est là une difficulté propre à l'emploi de toute anaphore : mais l'emploi de *lequel* au profit de *qui*, et ce alors qu'aucune ambiguïté n'est à lever dans l'énoncé, témoigne d'un réinvestissement de son fonctionnement syntaxique prototypique au profit d'une marque d'oralité et explique l'emploi moindre du pronom-déterminant au sein des correspondances.

Enfin et pour la poésie, cette hypothèse justifie également la position contrainte de *lequel* dans les textes versifiés : nous avons observé que le pronom-déterminant était toujours ou en début du vers (6), ou à l'hémistiche (7). Or, ces positions particulières de l'alexandrin sont généralement accentuées ; *lequel*

43 Guez de Balzac, *Les premières lettres de Guez de Balzac*, édition critique précédée d'une introduction par H. Bibas et K.-T. Butler, 2 vol., Paris, Droz, [1624, 1627] (1933, 1934), cote Frantext : Q687 & Q688.

44 Le père Bourdaloue, *Sermons pour tous les jours de Carême*, Paris, Bloud et Gay, [1692] 1922, cote Frantext : Q978.

45 Voir note 42.

permet alors de scander les mouvements du vers et ses fonctions syntaxiques deviennent secondaires au regard de son rôle dans la théâtralisation et la mise en voix du texte.

(6) Un tas de ces faux mécontents // Et de la cour et du service, // Qui se plaignent de l'injustice // Qu'on leur fait depuis si long-temps ; // Qui, prenant un autre exercice, // Et méprisant de vains lauriers, // Bornent tous leurs exploits guerriers // À lorgner dans une coulisse // Quelque belle au tendre regard, // **Laquelle** aussi n'est pas novice // À contre-lorgner de sa part⁴⁶.

(7) Englouti-nous plustost dans les terrestres gouffres, // Fay nous fondre aux enfers, plustost que tu nous souffres // Opprimer des Gentils, **lesquels** ne font sinon, // Ton peuple bourrelant, que blasphemer ton nom. // Ils se gaussent de toy, ta force mesprisee // Par nos adversitez leur sert d'une risée⁴⁷.

Dans tous les cas, nous retrouvons dans ces exemples les principes évoqués plus haut concernant les conférences de Vincent de Paul, et notamment « l'insistance [...] sur la "netteté" »⁴⁸. Si le pronom-déterminant *lequel*, aux fonctions sujet et objet, est employé dans les poésies, les oraisons et les courriers, ce ne peut être qu'en étant contigu à son antécédent. Dans le cadre d'une lecture silencieuse, son « élégance », pour reprendre l'expression de Vairasse d'Allais⁴⁹, consiste à désambiguïser le continuum textuel ; sinon, il permet de scander son oralisation. Cette étude statistique nous amène alors à considérer les correspondances comme un genre dont la théâtralisation est prise en considération, fût-elle réelle ou potentielle : au-delà même de la nature du propos, narration, description, anecdote, ses propriétés génériques et contextuelles influencent la fréquence du pronom-déterminant.

En conclusion, nous pouvons dire que le pronom-déterminant *lequel* est perçu, dans le cadre de la littérature classique et dans ses fonctions sujet et objet tout du moins, comme une marque de scripturalité : il appartient surtout à des textes (pré)supposant une lecture silencieuse et solitaire. Cette observation prend sens par contraste avec les genres oralisés ou oralisables, où le pronom-déterminant se fait rare et où son emploi, au sein du continuum textuel, nécessite un réinvestissement de son fonctionnement syntaxique prototypique de désambiguïstation au profit d'un rôle de scansion. Il est alors possible de considérer que l'opposition générique et contextuelle au sein du Grand Siècle touche non seulement des problématiques de style et de composition, mais également les structures syntaxiques employées par les auteurs. En ce sens et notamment concernant les correspondances, il serait

46 Jean-François Regnard, *Les folies amoureuses*, Paris, E. A. Lequien, [1704] (1820), cote Frantext : Q755.

47 Robert Garnier, *Les Juifves*, Paris, Les Belles lettres, [1585] (1949), cote Frantext : R353.

48 Dominique Moncond'huy, *op. cit.*, p. 84.

49 *Op. cit.*, p. 164-165.

pertinent d'effectuer une analyse plus large touchant les phénomènes de cohésion et de cohérence textuelles, les mécanismes de reprises anaphoriques semblant fondamentalement distincts de ceux observables dans les romans et textes d'idées de la même période, qu'ils suivent la « règle de proximité » ou, comme cela a été observé par Nathalie Fournier⁵⁰, qu'ils obéissent à un principe dynamique de saillance référentielle.

Quoi qu'il en soit, l'étude de ce phénomène linguistique, observé au crible d'une répartition générique prenant en compte les contextes de production et de réception des discours, permet de valider les hypothèses que nous présentions en introduction. Elle montre que la grammaire des genres, appropriation linguistique de la notion de genre textuel, permet de créer des liens entre langue et littérature, mais également qu'il faut prendre en compte la dimension contextuelle, contexte de production, contexte de réception, afin de créer des modèles susceptibles d'expliquer les données mesurables en discours. Il serait même possible de voir dans ces nouvelles études le commencement d'une « science des formes littéraires » qu'évoquait Gérard Genette⁵¹ : c'est un champ entier qui s'ouvre néanmoins, empruntant tant à la littérature qu'à la linguistique.

Mathieu Goux

Université Lyon 2

GRAC-ICAR

gouxmathieu@free.fr

Résumé

Dans cet article, nous étudions les relations entre les genres textuels et l'emploi du pronom relatif *lequel* à la fonction sujet au long de la période classique. Nous montrons que l'emploi de ce pronom relatif s'explique, en addition de divers phénomènes linguistiques, par une opposition entre les contextes de production des discours. Nous avons en ce sens distingué les genres dits « écrits » et destinés à une lecture silencieuse, tels les romans ou les essais, et les genres oralisables, comme les pièces de théâtre, les correspondances ou les oraisons. Notre analyse, fondée sur les récentes études de la grammaire des genres, nous permet dès lors d'éclaircir certains aspects de l'emploi de ce pronom relatif atypique au cours du XVII^e siècle.

Mots-clés

Pronom relatif *lequel*, oralité, scripturalité, genre, contexte de production.

50 « La gestion des anaphoriques en discours au XVII^e siècle : l'exemple du Cardinal de Retz », Olivier Bertrand *et al.*, *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*, Bern, Peter Lang, 2008, p. 329.

51 *Figures III*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, p. 18 *sq.*

Abstract

We are studying in this paper the relationship between literary genres and the relative pronoun "lequel" throughout the seventeenth century. We are showing that the use of the relative pronoun can be explained, in addition to various linguistic phenomena, by an opposition between the contexts of discourse production. We distinguished in that the so-called "written" genres and intended for silent reading, such as novels and essays, and spoken genres, such as plays, correspondence or prayers. Our analysis, based on recent studies of the genres grammar, allows us therefore to explain some aspects of the relative pronoun "lequel" during the seventeenth century.

Keywords

Relative pronoun "lequel", orality, scripturality, literary genre, production context.